Chauffage halogène

MANUEL D'INSTRUCTIONS

HH19S2

10000186141

USAGE DOMESTIQUE UNIQUEMENT

LIRE CES INSTRUCTIONS AVANT D'UTILISER L'APPAREIL !

INFORMATIONS À CONSERVER POUR USAGE ULTÉRIEUR

Spécifications

Nom du produit: Chauffage halogène
Dimensions: 20 x 14x 26 cm
Données techniques: 230 Volts ~,50Hz / 1200 Watts

Précautions importantes

Avant la première utilisation, lire attentivement les instructions et les conserver.

- Déballer l'appareil et les différents éléments et s'assurer que chaque pièce est en bon état et ne présente aucun dommage apparent. Ne pas mettre en service un appareil endommagé.
- Les matériaux d'emballage peuvent s'avérer dangereux pour les enfants. Il y a un risque de suffocation, ne laissez pas les matériaux d'emballage à la portée des jeunes enfants.
- Avant de brancher l'appareil, vérifier que la tension du réseau correspond bien à celle indiquée sur la plaque signalétique de l'appareil.
- N'utilisez pas cet appareil à une finalité autre que celle pour laquelle il a été conçu. Cet appareil est conçu pour un usage en intérieur uniquement.
- Placez l'appareil sur une surface plane, stable et thermorésistante. Toute autre position de l'appareil est potentiellement dangereuse.
- Lors de la première utilisation, vous pouvez sentir une odeur désagréable dans les premières minutes. C'est un phénomène normal, qui s'estompe au bout d'un moment.

- Ce chauffage halogène est porté à haute température lorsqu'il fonctionne. Afin d'éviter tout risque de brûlures, évitez tout contact des parties chaudes avec la peau
- Aucun matériau combustible (meubles, coussins, literie, papier, vêtements, rideaux etc.) ne doit être placé à moins d'1 m de l'appareil.
- Ne faites pas fonctionner le chauffage halogène dans une pièce où sont entreposés des liquides inflammables, solvants, vernis, et dans une pièce où peuvent exister des vapeurs inflammables.
- L'entrée d'air et les grilles de sortie d'air ne doivent en aucun cas être recouvertes ou obstruées.
- Ne pas utiliser l'appareil dans des pièces où se trouvent des gaz explosifs ou lorsque vous utilisez des solvants, vernis ou colles inflammables.
- Gardez le chauffage halogène propre. Afin d'éviter tout risque d'incendie, de dommages matériels ou d'électrocution, n'insérez jamais d'objets dans les orifices d'entrée et de sortie d'air.
- N'oubliez jamais de débrancher ou déconnecter l'appareil après usage et avant de le déplacer ou de le nettoyer. Ne le débranchez pas en tirant sur le câble.
- Ne mettez jamais le câble, la prise mâle ou toute autre partie de l'appareil dans l'eau, ni dans aucun autre liquide.
- N'essayez pas de démonter cet appareil, de le réparer ou d'effectuer vous-même des modifications. Cet appareil ne contient aucune pièce utilisable séparément.

- Le chauffage halogène ne doit pas être placé juste en dessous d'une prise de courant.
- Ne pas utiliser ce chauffage halogène à proximité d’une baignoire, d’une douche ou d’une piscine.
- MISE EN GARDE: Pour éviter une surchauffe, ne pas couvrir l'appareil de chauffage.
- AVERTISSEMENT -NE JAMAIS COUVRIR L’APPAREIL AVEC DES OBJETS COMME DES VETEMENTS OU DES COUVERTURES. NE JAMAIS PLACER L’APPAREIL PRES DE RIDEAUX OU DE STORES
- Si le câble d’alimentation est endommagé, il doit être remplacé par le fabricant, son Service Après-vente ou une personne de qualification similaire afin d‘éviter un danger.
- MISE EN GARDE: Pour éviter tout danger, ne jamais installer l’appareil à proximité de rideaux et autres matériaux combustibles.
- Ne pas utiliser cet appareil de chauffage avec un programmateur, une minuterie, un système de commande à distance séparé ou tout autre dispositif qui met l’appareil de chauffage sous tension automatiquement, car il y a risque de feu si l’appareil est recouvert ou placé de façon incorrecte.
- Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou

dénuées d’expérience ou de connaissance, s'ils (si elles) sont correctement surveillé(e)s ou si des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité leur ont été données et si les risques encourus ont été appréhendés.

- Les enfants ne doivent pas jouer avec l’appareil. Le nettoyage et l'entretien par l'usager ne doivent pas être effectués par des enfants sans surveillance.
- Il convient de maintenir à distance les enfants de moins de 3 ans, à moins qu'ils ne soient sous une surveillance continue. Les enfants âgés entre 3 ans et 8 ans doivent uniquement mettre l'appareil en marche ou à l'arrêt, à condition que ce dernier ait été placé ou installé dans une position normale prévue et que ces enfants disposent d'une surveillance ou aient reçu des instructions quant à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité et en comprennent bien les dangers potentiels.
- Les enfants âgés entre 3 ans et 8 ans ne doivent ni brancher, ni régler ni nettoyer l'appareil, et ni réaliser l'entretien de l'utilisateur.
- ATTENTION - Certaines parties de ce produit peuvent devenir très chaudes et provoquer des brûlures. Il faut prêter une attention particulière en présence d'enfants et de personnes vulnérables.
- Toujours installer le pied de votre appareil de chauffage avant de l’utiliser.

- MISE EN GARDE: Cet appareil de chauffage n'est pas équipé d'un dispositif pour contrôler la température ambiante. Ne pas utiliser cet appareil de chauffage dans des petits locaux, lorsqu'ils sont occupés par des personnes incapables de quitter le local seules, à moins qu'une surveillance constante ne soit prévue.

Mise au rebut du produit

La directive Européenne 2012/19/EU sur les Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), exige que les appareils ménagers usagés ne soient pas jetés dans le flux normal des déchets municipaux. Les appareils usagés doivent être collectés séparément afin d'optimiser le taux de récupération et le recyclage des matériaux qui les composent et réduire l'impact sur la santé humaine et l'environnement.

Le symbole de la « poubelle barrée » est apposé sur tous les produits pour rappeler les obligations de la collecte séparée. Les consommateurs devront contacter les autorités locales ou leur revendeur concernant la démarche à suivre pour l'enlèvement de leur appareil.

Fabriqué en Chine
Importé par La FoirFouille SA –Siège Social
155Avenue Clément Ader
34174 Castelnau-le-lez – France
Tél : 04.99.52.31.50

Mode d’emploi

1) Description générale

1-oscillation

2-800W

3-1200W

4-On/Off (marche/arrêt)

2) Assemblage

Afin d'assembler la base et le pied, retirer les 2 vis sous le corps de l'appareil. Insérer le cordon électrique dans le pied (l'encoche pour le cordon devant se situer à l'arrière). Sécuriser l'ensemble au moyen des deux vis.

Le cordon doit être placé dans l'encoche et clipper afin de ne plus bouger.

3) Comment utiliser le chauffage halogène

Avant de mettre en marche l'appareil, assurez-vous que votre installation électrique support la puissance du chauffage d'appoint. Vérifiez que le cordon électrique et la prise ne soient pas endommagés. Posez le chauffage sur une surface stable et plane afin d'éviter tout risque de chute. Laissez 1 m d'espace autour de l'appareil et 120cm devant l'appareil.

- Assurez-vous que le bouton d'allumage (4) soit positionné sur « O » avant de brancher l'appareil.
- Brancher l'appareil de chauffage d'appoint halogène et allumer au moyen du bouton (4). Le chauffage fonctionne sur 400W.
- Appuyer sur le bouton 2, le chauffage fonctionne sur 800W.
- Appuyer sur le bouton 3, le chauffage fonctionne sur 1200W.
- Positionnez le bouton marche/arrêt sur "O", le chauffage s'arrête de fonctionner.

4) Système de sécurité

Cet appareil de chauffage est pourvu d'un système de sécurité qui éteint le chauffage automatiquement si l'appareil de chauffage se renverse.

Nettoyage

Avant de nettoyer l’appareil, celui-ci doit être éteint, débranché. Laisser refroidir l’appareil.

1. Nettoyer régulièrement la grille de sortie d’air.
2. Utilisez un chiffon doux et humide en évitant de mettre de l’eau à l’intérieur et séchez avec un chiffon sec ou un papier avant de le réutiliser ou de le ranger. Ne pas utiliser de poudre abrasive ni de solvant.

Maintenance

- L’appareil ne doit pas être démonté. Si le câble d'alimentation est endommagé, il doit être remplacé par le fabricant, son service après-vente ou toute autre personne de qualification similaire afin d'éviter tout risque.

- Durant l’utilisation, si vous constatez un mal fonctionnement, veuillez contacter le service après-vente afin que celui-ci s’assure que l’appareil peut être utilisé sans danger.

Garantie

Chère cliente, cher client, nos produits sont soumis à des contrôles de qualité rigoureux. Si malgré ces contrôles, votre appareil ne fonctionne pas correctement, nous vous demandons de vous rapprocher du magasin ou de contacter le SAV :
Par email : serviceclients@lafoirfouille.fr
Numéro de téléphone : 0811 38 36 37
Attention : une preuve d’achat est indispensable pour le traitement de votre dossier (ticket de caisse ou facture)
Conditions de garantie commerciale :
1. La garantie est gratuite.
2. La garantie a une durée maximum de 24 mois à compter de la date d'achat du produit.
3. Les défauts doivent être signalés rapidement. Toute réclamation au-delà de la durée de la garantie ne peut être prise en compte.

4. La garantie couvre les pannes et dysfonctionnements de l’appareil dans le cadre d’une utilisation conforme à la destination du produit et aux informations du manuel d’utilisation. Pour être pris en charge au titre de la garantie, la preuve d’achat est obligatoire (ticket de caisse ou facture) et le produit doit être complet avec l’ensemble de ses accessoires.

5. La clause de garantie ne couvre pas des détériorations provenant d’une usure normale, d’un manque d’entretien, d’une négligence, d’un montage défectueux, ou d’une utilisation inappropriée (chocs, non-respect des préconisations d’alimentation électrique, stockage, conditions d’utilisation...).Sont également exclus de la garantie les conséquences néfastes dues à l’emploi d’accessoires ou de pièces de rechange non d’origine, au démontage ou à la modification de l’appareil. Dans le cas d'un défaut non garanti, l’appareil ne sera pas pris en charge.

Indépendamment de la garantie commerciale ainsi consentie, La Foir’Fouille reste tenue des défauts de conformité dans les conditions des articles L.211-1 à L.211-4 du Code de la consommation et des vices cachés dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code civil.
Article L 211-4 du Code de la consommation : « Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.
Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

Article L 211-5 du Code de la consommation : « Pour être conforme au contrat, le bien doit :
1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;
2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »
Article L 211-12 du Code de la consommation : « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »
Article L 211-16 du Code de la consommation : « Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention. »
Article 1641 du Code de la consommation : « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »
Article 1648, al.1er du Code civil : « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »